



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE TALMONTIERS DU 23 MARS 2024

Date de convocation 19/03/2024
Date d'affichage 19/03/2024
Nombre de conseillers
En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 10

Le 23 mars deux mil vingt quatre, à 9h45, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame COCHET Brigitte, Maire.

Présents :

M. RIBIERE Jean-Paul, adjoint, M. BRULE Philippe, adjoint, Mme MOREL WARE Gaëlle, adjointe, Mme CHARLET Viviane, M. DE-GEITERE Ulysse, M. Johnny KALWAK, Mme DJIDEL Khaoukha, M. DELENCLOS Gérard.

Absent excusé :

M. LECOCQ Nicolas qui a donné pouvoir à M. RIBIERE Jean-Paul

Absents :

M. NDJIKESSI Thierry
M. CRETAIN Thomas

Désignation du secrétaire de séance : Mme MOREL WARE Gaëlle

Mme MOREL WARE Gaëlle est nommée secrétaire de séance.

Mme Le Maire introduit la séance en demandant une minute de silence en mémoire de :
Monsieur Lucien DARTRIL, Talmontois, décédé le 12 février 2024 à l'âge de 83 ans.
Monsieur MOREIRA, Talmontois.
Monsieur SANGLIER, Talmontois, décédé le 10 février 2024 à l'âge de 86 ans.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2024

Mme Le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

2 – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZAE nR

Mme le Maire rappelle la délibération prise lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 03 février 2024, relative aux modalités de concertation sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.
Il avait été décidé de faire une enquête par flyer afin de toucher le plus grand nombre de Talmontois.



Madame Le Maire laisse la parole à M. DE-GEITERE Ulysse et le remercie pour la qualité du travail effectué.

M. DE-GEITERE Ulysse explique que dans le prolongement du courriel qu'il a adressé aux conseillers le 21 mars 2024, le choix se porte sur la méthanisation, le solaire et la géothermie.

- La méthanisation présente trois inconvénients à prendre en compte.
- Le solaire, d'une part le solaire photovoltaïque, qui transforme directement le rayonnement du soleil en électricité, d'autre part le solaire thermique qui capte la chaleur du soleil. La Commune de Talmontiers n'est pas très bien exposée au soleil, l'irradiation solaire annuelle moyenne est aux alentours de 1200 kwh/m² ce qui est relativement faible.
- Concernant la géothermie, tous les sols ne sont pas exploitables, nous aurions besoin de données supplémentaires, mais aucune donnée n'est accessible sur le portail cartographique mis à disposition des communes.

Avant le 31 mars 2024, nous avons l'obligation de rendre une cartographie.

M. DE-GEITERE Ulysse propose le choix du solaire avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Mairie, de l'école et de la cantine.

Cette proposition sera étudiée sous un délai de trois mois. Si elle n'est pas jugée suffisante, une expertise sera faite sous trois à six mois, si besoin d'ajouter une énergie renouvelable. Dans ce dernier cas l'option de panneaux photovoltaïques sur ombrières pourrait être envisagée.

Concernant l'enquête faite dans le village, onze réponses ont été reçues. Les choix sont disparates, avec cependant une tendance sur le photovoltaïque et la géothermie. Les autres solutions étant méconnues ou présentant des désavantages.

Mme DJIDEL Khaoukha intervient en demandant que si on ne dispose pas de données suffisantes sur la cartographie et qu'en même temps nous sommes dans l'obligation de rendre une réponse au 31 mars 2024, pourquoi ne pas dire aux organismes qu'on ne peut pas se prononcer par manque de données ?

M. DE-GEITERE Ulysse répond que si on ne prend pas de décision avant cette date, nous serions dans l'obligation de payer une contribution pour une étude.

Mme Le Maire explique selon le cadastre solaire, que Talmontiers est située dans une cuvette, dans une moyenne basse.

M. RIBIERE Jean-Paul ajoute que ce ne sont pas des travaux qui seront faits demain.

M. DE-GEITERE Ulysse précise qu'il s'agit juste du besoin de donner une option.

Mme Le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions à ajouter.

La délibération sera transmise au comité des Campagnes de l'Artois et au référent Préfectoral.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte l'exposé qui précède

Adopté à l'unanimité

3 – ADHESION A LA CONVENTION CADRE UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS ET SERVICES FACULTATIFS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE

Mme Le Maire explique que le Centre De Gestion avec lequel la Commune travaille demande à ce que l'on adhère à la convention de cadre unique. Cela nous permettrait d'ouvrir un partenariat.

Mme MOREL WARE Gaëlle demande quelle est la nature des missions couvertes par ce partenariat.

Mme Le Maire précise que la Commune travaille avec le Centre De Gestion pour des sujets de Ressources Humaines ou juridiques. Nous travaillons déjà avec eux, entre autres pour les paies, les visites médicales ou la retraite. La convention cadre couvre l'ensemble de leurs missions offertes.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte l'exposé qui précède

Adoptée à l'unanimité

4 – FEUX TRICOLORES CARREFOUR RUE DE PARIS, RUE DUFOUR LEBRUN, RUE DU VAL D'UN OEUF

Mme Le Maire explique que suite à la précédente délibération faite sur le lancement des feux tricolores, il est nécessaire à présent d'approuver le montant des travaux.

M. RIBIERE Jean-Paul indique que la somme des travaux est de 31 975 € TTC.

Suite à la réunion avec l'entreprise où des conseillers ont été invités, le budget initial de 20 000 € HT s'est transformé.

Cependant le prix pourrait être ramené à 26 835 € TTC.

Mme MOREL WARE Gaëlle demande ce que comprend la différence de prix et si l'on peut prétendre à une subvention.

M. RIBIERE Jean-Paul répond que la différence de prix est essentiellement sur la suppression de détecteurs de feux et de certains types de panneaux de signalisation. Quant à la subvention elle pourrait être de 2 480 € mais rien n'est encore sûr. La pose des feux sera faite à l'identique des feux actuels sans la potence haute. Il est cependant nécessaire de voter aujourd'hui sur un montant de 31 975 € TTC si on ne souhaite pas que l'installation soit reportée à novembre 2024.

L'installation est prévue uniquement à partir de juin 2024 pour des raisons administratives.

Mme DJIDEL Khaoukha et Mme MOREL WARE Gaëlle proposent que l'on communique auprès des Talmontois.

M. Johnny KALWAK précise qu'en tant qu'électricien professionnel, il tend toujours vers l'étude d'une possibilité de réparation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

9 voix pour

1 abstention M. Johnny KALWAK

Adopte l'exposé qui précède

Adopté

5 – QUESTIONS DIVERSES

- Mme Le Maire expose tenir absolument à ce que la Commune soit équipée d'un radar de feux tricolores. Les voitures roulent très vite sur la Départementale, un administré s'est d'ailleurs plaint récemment qu'en raison de la vitesse de certaines voitures son véhicule a été endommagé par des projections de cailloux.

Mme Le Maire a écrit à M. Le président de la République sur le sujet de la mise en place d'un radar. Son courrier a bien été reçu et sa demande a été transmise à Mme La Préfète de l'Oise.



M. DE-GEITERE Ulysse demande si la Gendarmerie pourrait effectuer des contrôles de vitesse sur la D915, comme cela avait été évoqué dans une réunion avec la Gendarmerie. Il propose qu'on les relance.

- Mme Le Maire rappelle que la chasse aux œufs de Pâques aura lieu le lundi 1er avril à 10h30 au Stade de Talmontiers.
- Mme Le Maire explique que les travaux d'éclairage public sont en cours (remplacement des têtes des lampadaires par des LED) et explique qu'un administré s'est plaint de ce nouvel équipement, trouvant qu'il éclairait moins qu'avant.
Mme Le Maire demande aux conseillers s'ils ont des retours à faire à ce sujet.
Mme MOREL WARE Gaëlle explique que l'éclairage est en effet différent, les LED éclairent davantage mais projettent plus à la verticale et moins entre chaque réverbère.
M. RIBIERE Jean-Paul précise qu'il y a 20% de luminosité en plus qu'avant.
Désormais l'éclairage public restera allumé toute la nuit à hauteur de 10%. Cela a été recommandé au niveau national et par la société qui a procédé à l'installation à des fins de sécurité contre les cambriolages et pour les piétons.
Mme MOREL WARE Gaëlle demande si le fait de laisser la lumière allumée toute la nuit, ne présente pas un risque de pollution lumineuse pour la faune (oiseaux nocturnes etc.).
M. RIBIERE Jean-Paul répond que la question ne s'est pas posée.
M. DELENCLOS Gérard explique qu'un administré a indiqué que le nouvel éclairage du passage piéton est dirigé sur sa fenêtre. On peut envisager de l'abaisser.
M. Johnny KALWAK indique qu'il s'agit d'un bon éclairage, mieux qu'avant, même si déçu de ne pas l'avoir fait. Mme Le Maire explique que l'installation a été financée à 80%, la Commune n'a pas eu le choix des entreprises, il s'agit d'une solution tout en un. Tout le monde est sensible à l'énergie. Depuis notre arrivée nous avons changé de fournisseur, la consommation d'énergie a peu augmenté, on va faire des économies.
M. Johnny KALWAK précise que généralement la consommation d'énergie est une grosse dépense, il serait intéressant de comparer l'avant et l'après.
Mme Le Maire étudiera l'économie sur un an.
M. RIBIERE Jean-Paul indique que l'installation sera amortie sur 5 ans, il reste 16 000 € à notre charge.
- Mme Le Maire rappelle la date des Elections européennes fixée au 09 juin 2024. Nous sommes dans l'attente du nouveau bureau avec M. DELANCLOS Gérard qui s'est porté candidat lors de la réunion de conseil municipal du 1^{er} décembre 2023, si nous ne le recevons pas à temps l'ancienne commission se réunira.
- Mme Le Maire explique que l'agrandissement du cimetière est en cours, ainsi que le replantage de haies. Nous devons prévoir un autre colombarium. Ces travaux ont été faits au moindre coût, tout a été réalisé par les agents techniques. Ils ont bien travaillé. Ils vont également repeindre les murs du cimetière.
- Mme Le Maire évoque le départ en retraite proche d'un agent technique. Une demande de report du délai d'un an a été faite par l'intéressé. Le dossier est en cours. Il s'agit d'un agent qui travaille très bien.
La période d'apprentissage d'un agent technique va bientôt toucher à sa fin. Nous avons eu une demande de CAP d'un jeune Talmontois. L'étude est en cours.
- Mme Le Maire expose qu'une entrevue a eu lieu en Mairie avec M. Le Sénateur Alexandre OUIZILLE le 16 mars 2024 à l'initiative de Mme DJIDEL Khaoukha. Lors du rendez-vous les conseillers présents ont pu faire une présentation du village, des actions effectuées depuis 2020 et aborder les sujets de la route départementale et de la sécurisation. M. Le Sénateur



Alexandre OUIZILLE a fait la proposition de nous aider sur les sujets suivants : cinéma, caméras de feux tricolores (avec possibilité de verbalisation) et offre de visiter le Sénat pour 25 Talmontois. Nous sommes en attente de son retour.

- Mme Le Maire remercie Mme DJIDEL Khaoukha pour son don, à l'école de Talmontiers, de réhausses pour faire des carrés potagers.
- Mme Le Maire aborde le problème des déjections canines non ramassées dans le village. Elle indique qu'elle souhaite interdire la présence de chiens sur tout l'ensemble du stade. Mme MOREL WARE Gaëlle indique comprendre l'interdiction de chiens sur le terrain de foot, mais elle trouve qu'il serait dommage de pénaliser tous les Talmontois qui aiment y promener leur animal de compagnie à cause de quelques propriétaires qui font preuve d'incivilités. Elle demande à Mme Le Maire s'il serait possible de sensibiliser les propriétaires de chiens au ramassage des déjections canines avant de pénaliser l'ensemble des Talmontois. Il est rappelé que l'abandon d'une déjection canine coûte désormais une amende de 135 € aux propriétaires de chiens sur le territoire de Talmontiers (par Arrêté Municipal). Mme Le Maire indique qu'en effet on peut dans un premier temps responsabiliser les propriétaires de chiens au ramassage des déjections de leur animal à l'aide de sacs (non fournis par la Mairie). En parallèle, l'installation de poubelles supplémentaires sera faite prochainement, elles étaient déjà prévues. Une signalétique va être affichée dans le village à cet effet.
- Mme Le Maire explique qu'un contrat de travail pour la garderie/cantine va prendre fin en juillet 2024. Une candidature spontanée a été reçue, proposant de faire en supplément une garderie le mercredi, avec la possibilité de garder 12 enfants. Mme Le Maire propose de consulter les Talmontois pour voir s'il y a un besoin en ce sens.
- Mme Le Maire s'exprime au sujet d'un article du journal l'Oise Hebdo paru récemment concernant un Talmontois et de son fils en situation de handicap. Mme Le Maire indique avoir reçu le journaliste et avoir expliqué ce qui a été fait au sein du Conseil Municipal (envoi de courriers et demandes de prise en compte du dossier auprès des deux organismes spécialisés dans l'Oise par Mr RIBIERE, et prises de contact auprès d'organismes qui pourraient le recevoir par Mme CHARLET). Mme Le Maire précise que nous n'avons pas à nous justifier car nous avons fait le maximum de ce que nous pouvions faire et espère que cet article aidera cette famille à trouver une solution. Mme CHARLET Viviane s'exprime à son tour à titre personnel sur ce sujet.
- M. BRULE Philippe indique assister à une réunion début avril au sujet du bassin de l'Epte. Il envisage, comme cela avait déjà été évoqué précédemment en conseil municipal par Mme MOREL WARE Gaëlle, d'aborder le sujet de la dégradation des berges. Afin de voir quelles solutions pourraient être envisagées pour y remédier et comment nous pourrions être aidés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h26

Le Maire,
Brigitte COCHET

